



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 août 2021 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

madame la conseillère Diane Bélair.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 735-2021 du 13 mars 2020 au 4 juin 2021 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 740-2021 du 4 juin 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 11 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 782-2021 du 11 juin 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 18 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2021 du 18 juin 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 25 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 849-2021 du 25 juin 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 2 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 893-2021 du 2 juillet 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 9 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1072-2021 du 28 juillet 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, avec certaines mesures d'assouplissement ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-055 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui oblige toute municipalité à permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance ;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 indiquant le maintien des mesures sanitaires en vigueur notamment au niveau de la capacité d'accueil de la salle où siège le conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Francis Léger, appuyé par madame Julie Léveillé et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement mais avec certaines restrictions et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2021-08-176



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-08-177

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 juillet 2021
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Approbation de l'entente d'aide mutuelle en sécurité incendie et autres secours entre la Municipalité de Mille-Isles et la Ville de Saint-Jérôme
 - 8.2 Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Municipalité de Mille-Isles et Mesures Alternatives des Vallées du Nord inc. (MAVN)
 - 8.3 Dossier PIIA -2021-19 visant la rénovation extérieure d'un bâtiment situé au 811, chemin de Mille-Isles
 - 8.4 Dossier PIIA-2021-27 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 207 660 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants
 - 8.5 Demande de dérogation mineure 2021-113 pour le projet de lotissement de la propriété située au 113, chemin de Mille-Isles
 - 8.6 Prolongation du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et résidus encombrants
 - 8.7 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées
 - 8.8 Adhésion à une étude de diagnostic organisationnel portant sur la sécurité incendie et autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMH, dans le cadre du volet 4 du fonds régions et ruralité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

- 8.9 Modification du règlement numéro 2020-02
- 8.10 Réalisation complète des travaux de réfection du chemin Tamaracouta dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales
- 9. **Période de questions**
- 10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2021-08-178

2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021.

ADOPTÉE.

2021-08-179

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de juillet 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de juillet 2021 totalisant **290 784,89 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de juillet 2021.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 **États financiers se terminant le 31 juillet 2021**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 juillet 2021.

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de juillet 2021 a été remis à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Lors de la Fête de Mille-Isles, les citoyens auront l'occasion de rencontrer plusieurs membres de l'équipe municipale, notamment au kiosque du Service de l'urbanisme et de l'environnement où plusieurs informations pertinentes relativement au compostage seront disponibles.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

La plupart des travaux du chemin Black sont terminés. À ce jour, il ne reste que les accotements à recharger et le lignage du chemin, ce qui sera fait au cours du mois d'août. Le balayage des coins de rue est également prévu au mois d'août.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

L'approbation d'une entente d'aide mutuelle en sécurité incendie est à l'ordre du jour de la présente séance. Nous sommes heureux d'en venir à une telle entente avec Saint-Jérôme, ce qui nous permettra de bonifier notre couverture en situation d'urgence.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Pour donner suite au mot de Mme Lescarbeau, nous vous rappelons que la Fête de Mille-Isles et Journée de l'environnement aura lieu le 7 août, de 11h30 à 16h30, et reporté au 8 août en cas de pluie. Nous souhaitons sincèrement vous y voir en grand nombre puisque de nombreuses activités vous seront offertes lors de l'événement, dont la thématique de cette année sera axée sur l'environnement.

De plus, des représentations du cinéma extérieur seront prochainement ajoutées pour répondre aux demandes des familles qui ont grandement apprécié la première activité. Nous remercions d'ailleurs madame Darina Bélanger pour son implication soutenue au cours de l'été.

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent)

Nous tenons à souhaiter la bienvenue à notre nouveau conseiller en urbanisme et environnement, monsieur Philippe Angers, qui a joint l'équipe municipale la semaine dernière.

Nous tenons également à profiter de l'occasion pour souligner le travail de tous les employés du Service de l'urbanisme et de l'environnement qui font face à une année exceptionnelle avec la COVID-19.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

Maire :

Bonsoir,

Ce soir, nous proposerons une résolution pour signer un protocole d'entente avec Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides. Cet organisme à but non lucratif aide les citoyens vivant un conflit avec leur voisinage à régler leur différend. Comme vous le savez, lorsqu'il existe un conflit entre deux personnes, les options se limitent souvent à la réglementation sur les nuisances ou à l'intervention policière. Fréquemment, ni un ni l'autre ne se termine avec une solution acceptable pour les deux parties. En signant le protocole d'entente, les citoyens de Mille-Isles auront droit à ces services, et ce gratuitement. De plus, cet organisme sera présent samedi à la Fête Mille-Isles et vous pourrez les rencontrer pour en connaître davantage. J'aimerais remercier M. Laplante du lac Paul qui nous a fait part de cet organisme. C'est très apprécié.

En parlant du lac Paul, j'annonce à tous les citoyens de Mille-Isles que Bell Canada veut procéder à l'implantation d'une nouvelle tour de télécommunication pour leur réseau 4G dans le secteur du lac Paul. Bell a l'obligation d'aviser la ville ou la municipalité concernée, là où la tour sera installée, qui est dans le cas présent la Ville de Saint-Jérôme et la Municipalité de Mille-Isles, puisqu'il y a deux (2) lots à moins de 280 mètres de la tour proposée. Lorsque Bell dépose les documents du projet à une ville ou une municipalité, cette dernière a 120 jours pour donner son accord ou son refus. Ensuite, Bell demande à Industrie Canada de trancher et d'émettre l'approbation. En ce qui nous concerne, Bell a omis de nous aviser. Suite à des informations reçues de citoyens du lac Paul, nous avons contacté Bell et avons exigé d'être reconnus comme une autorité responsable de l'utilisation du sol (ARUS) au même titre que Saint-Jérôme. Notre directeur général a également contacté Industrie Canada et celle-ci affirme que nous devrions être reconnus comme une ARUS, mais pas au même titre que Saint-Jérôme, car la tour sera implantée sur leur territoire.

Bell a transmis la documentation que nous avons demandé et nous accorde jusqu'au 26 août pour envoyer notre requête, qui sera obligatoirement incluse au dossier de Bell pour qu'Industrie Canada détermine l'emplacement idéal de la tour de télécommunication. Il est important pour la Municipalité de déposer une demande étoffée afin que nos arguments tels que l'aspect visuel, la densité du quartier et le secteur à couvrir soient retenues par Industrie Canada.

Avec l'information recueillie, nous serons en mesure d'acheminer nos commentaires pour faire « déplacer » la tour le plus possible au nord du lac Paul pour atténuer l'effet visuel que porte celle-ci sur le secteur du lac. La tour Videotron fera aussi partie de nos commentaires. Nous travaillons sur ce dossier, mais sachez que nous avons reçu l'information que depuis le 3 août 2021 et que nous sommes en attente d'informations supplémentaires de Bell.

J'invite ceux et celles qui souhaitent en discuter à la Fête de Mille-Isles où nous pourrions en parler plus longuement.

En espérant vous voir tous en grand nombre ce samedi, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Good evening,

Tonight, we will be proposing a resolution to sign a memorandum of



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

understanding with Mediation Conciliation de Quartier des Laurentides. This non-profit organization helps citizens living in conflict with their neighborhood to settle their dispute. As you know, when there is a conflict between two people, the options are often limited to nuisance regulations or police intervention. Often neither ends with a mutually acceptable solution. By signing the memorandum of understanding, the citizens of Mille-Isles will be entitled to these services, free of charge. In addition, this organization will be present at the Fête Mille-Isles on Saturday and you can meet them to learn more. I would like to thank Mr. Laplante du lac Paul who told us about this organization. It is much appreciated.

Speaking of Lake Paul, I am announcing to all the citizens of Mille-Isles that Bell Canada wants to proceed with the installation of a new telecommunications tower for their 4G network in the Lake Paul sector. Bell has the obligation to notify the city or municipality concerned, where the tower will be installed, which in this case is the City of Saint-Jérôme and the Municipality of Mille-Isles, since there are two (2) lots within 280 meters of the proposed tower. When Bell submits the project documents to a city or municipality, the latter has 120 days to give its consent or refusal. Bell then asks Industry Canada to make a decision and issue the approval. As far as we are concerned, Bell failed to notify us. Following information received from citizens of Lake Paul, we contacted Bell and demanded to be recognized as a responsible authority for land use (ARUS) in the same way as Saint-Jérôme. Our general manager has also contacted Industry Canada and it says that we should be recognized as an ARUS, but not in the same way as Saint-Jérôme, because the tower will be located on their territory.

Bell has forwarded the documentation we requested and is granting us until August 26 to send our request, which will be included in Bell's file for Industry Canada to determine the ideal location for the telecommunication tower. It is important for the Municipality to submit a detailed request so that our arguments such as the visual aspect, the density of the neighborhood and the area to be covered are accepted by Industry Canada.

With the information gathered, we will be able to send our comments to "move" the tower as much as possible north of Lake Paul to lessen the visual effect it has on the lake area. The Videotron tower will also be part of our comments. We are working on this file, but please note that we have only received the information since August 3, 2021 and that we are awaiting further information from Bell.

I invite those who wish to discuss this at the Fête de Mille-Isles where we can talk more about it.

Hoping to see many of you this Saturday, I wish you a good end of the evening.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de juin 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juin 2021.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de juillet 2021.

8. Affaires diverses

8.1 *Approbation de l'entente d'aide mutuelle en sécurité incendie et autres secours entre la Municipalité de Mille-Isles et la Ville de Saint-Jérôme*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles et la Ville de Saint-Jérôme souhaitent se porter mutuellement assistance en matière de lutte contre les incendies et lors d'autres interventions particulières ;

Considérant qu'il y a lieu de convenir d'une entente d'entraide mutuelle afin d'établir les rôles et contributions de chacune des municipalités incluant les coûts attribués à ces assistances inter-municipales ;

Considérant que cette entente assure une meilleure protection des biens et personnes sur nos territoires respectifs et qu'elle reflète une volonté de partage équitable ;

Considérant que la Ville de Saint-Jérôme doit également adopter une résolution approuvant cette entente.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER l'entente d'aide mutuelle en sécurité incendie et autres secours entre la Municipalité de Mille-Isles et la Ville de Saint-Jérôme.

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire, et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ladite entente.

ADOPTÉE.

8.2 *Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Municipalité de Mille-Isles et Mesures Alternatives des Vallées du Nord inc. (MAVN) sur l'adhésion au service de médiation conciliation de quartier des Laurentides*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles reconnaît l'importance pour ses citoyens de jouir d'un milieu de vie sain et agréable, dans la quiétude et la sécurité collective ;

Considérant que les bonnes relations entre les membres de la communauté de Mille-Isles favorisent la qualité de vie de ses citoyens ;

2021-08-180

2021-08-181



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

Considérant que le conseil municipal souhaite offrir à ses citoyens un service de médiation à ceux confrontés à un différend ;

Considérant l'offre de service de Mesures Alternatives des Vallées du Nord inc. (MAVN).

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (4) :

D'AUTORISER le maire monsieur Howard Sauvé et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Pierre-Luc Nadeau à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente entre la Municipalité de Mille-Isles et Mesures Alternatives des Vallées du Nord inc. (MAVN) pour l'adhésion au service de médiation conciliation de quartier des Laurentides, lequel viendra à échéance le 31 mars 2024.

D'AUTORISER le paiement de 949,76 \$ pour les frais annuels jusqu'au 31 mars 2024.

ADOPTÉE.

2021-08-182

8.3 Dossier PIIA-2021-19 visant la rénovation extérieure d'un bâtiment situé au 811, chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la rénovation extérieure d'un bâtiment situé au 811 chemin de Mille-Isles ;

Considérant que ce projet de rénovation extérieure est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de favoriser la préservation de la fondation de pierre.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la nouvelle proposition de rénovation extérieure d'un bâtiment situé au 811 chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA-2021-19.

ADOPTÉE.

2021-08-183

8.4 Dossier PIIA-2021-27 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 207 660 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 207 660 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 207 660 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants, conformément au dossier PIIA-2021-27.

ADOPTÉE.

2021-08-184

8.5 Demande de dérogation mineure 2021-113 pour le projet de lotissement de la propriété située au 113, chemin de Mille-Isles

Considérant la demande de dérogation mineure DM-2021-113 pour le projet de lotissement de la propriété située au 113, chemin de Mille-Isles, visant à permettre la subdivision du lot en trois lots distincts dont la largeur et la superficie des lots ne répond pas aux normes présentement en vigueur ;

Considérant que la demande de dérogation mineure DM-2021-110 pour la même propriété a été refusée par la résolution numéro 2021-05-124 adoptée à la séance ordinaire du 5 mai 2021 ;

Considérant que des documents additionnels ont été soumis au comité consultatif d'urbanisme afin de lui permettre d'effectuer une analyse approfondie de la demande initiale ;

Considérant que les trois lots proposés ont des largeurs de 50,95 mètres, 50,14 mètres et 108,85 mètres, alors que la grille de spécifications de la zone Vi-7 demande une largeur minimale de 150 mètres par lot créé ;

Considérant que les trois lots proposés ont des superficies de 9 861,7 mètres carrés, 10 012,5 mètres carrés et 21 268,8 mètres carrés alors que la grille de spécifications de la zone Vi-7 demande une superficie minimale de 20 000 mètres carrés par lot créé ;

Considérant les caractéristiques physiques et naturelles des lots proposés ;

Considérant que ce projet de lotissement est assujéti au Règlement de lotissement RU.03.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des dispositions du Règlement RU.03.2011 ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 20 juillet 2021 ;

Considérant que les personnes intéressées ont pu transmettre leurs commentaires préalablement à l'assemblée dans le cadre d'une consultation écrite qui a eu lieu pour une période de 15 jours se terminant le 4 août 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-113 visant la demande de lotissement en trois lots distincts sur la propriété située au 113, chemin de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2021-08-185

8.6 Prolongation du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et résidus encombrants

Considérant la résolution 2019-10-246 qui octroie le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et résidus encombrants à Gestion sanitaire Tibo inc. pour les années 2020 et 2021 avec possibilité de prolongation pour l'année 2022 ;

Considérant que le contrat arrivera à terme le 31 décembre 2021 et que le conseil municipal désire prolonger ledit contrat pour l'année 2022 ;

Considérant qu'il est prévu au contrat de Gestion sanitaire Tibo inc. que la Municipalité doit l'aviser par écrit entre le 1^{er} août 2021 et le 1^{er} novembre 2021 pour se prévaloir de l'option de prolonger le contrat pour une année supplémentaire, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

Considérant que la Municipalité est satisfaite des services rendus par Gestion sanitaire Tibo inc. des deux dernières années.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE PROLONGER le contrat de Gestion sanitaire Tibo inc. pour une année supplémentaire, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Gestion sanitaire Tibo inc. à titre d'avis écrit.

D'IMPUTER cette dépense aux activités collecte des matières résiduelles et résidus encombrants pour l'année budgétaire 2022 aux postes budgétaires 02-45110-466 et 02-45210-466.

ADOPTÉE.

2021-08-186

8.7 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées

Considérant la résolution 2021-07-160 visant l'approbation d'un plan d'ensemble en bordure du prolongement de la Montée du Pont Bleu ;

Considérant que le promoteur de ce projet de développement est propriétaire du futur lot 6 451 787 (emprise du chemin) du cadastre du Québec, comme détaillé sur un plan préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 5324, daté du 6 juin 2021 (annexe A de l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

Considérant que le promoteur entend réaliser, sur ledit lot, l'aménagement d'un chemin conforme au projet annexé (annexe B de l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées) et que cela nécessite l'installation d'infrastructures et d'équipements ;

Considérant que le promoteur est en accord avec ladite entente.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER** l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour le projet de développement du promoteur.

QUE l'approbation et l'adoption de l'entente sont conditionnelles au dépôt et à la conformité de tous les documents requis.

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2021-08-187

8.8 Adhésion à une étude de diagnostic organisationnel portant sur la sécurité incendie et autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMH, dans le cadre du volet 4 du fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire tenue le 14 juillet 2021, le conseil de la MRC d'Argenteuil a unanimement adopté la résolution numéro 21-07-221 afin d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 15 000 \$ auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité qui porte sur le soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, pour la réalisation d'une étude de diagnostic organisationnel portant sur les services de sécurité incendie de six municipalités locales de la MRC, à savoir : Gore, Grenville, Grenville-sur-la-Rouge, Harrington, Mille-Isles et Wentworth, étude dont une enveloppe budgétaire de 30 000 \$ est requise ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Mille-Isles adhère pleinement à cette démarche et au montage financier proposé par la MRC d'Argenteuil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité de Mille-Isles endosse le dépôt d'une demande d'aide financière par la MRC d'Argenteuil auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité, pour la réalisation d'une étude de diagnostic organisationnel portant sur les services de sécurité incendie des municipalités de Gore, Grenville, Grenville-sur-la Rouge, Harrington, Mille-Isles et Wentworth.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

QUE la Municipalité de Mille-Isles confirme sa participation financière à la hauteur maximale de 1 250 \$ dans ladite étude diagnostic qui sera menée par la MRC d'Argenteuil, en étroite collaboration avec les six municipalités ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE.

2021-08-188

8.9 Modification du règlement numéro 2020-02

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 2020-02 en raison des coûts réels de réalisation des travaux qui sont inférieurs aux prévisions initiales ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a décrété, par le biais du règlement numéro 2020-02, une dépense et un emprunt de 4 357 444 \$ pour des travaux de réfection du chemin Tamaracouta ;

Considérant la confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec, datée du 26 février 2020, afin de permettre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta ;

Considérant le dépôt de 90 % de cette subvention à la Municipalité avant la réalisation des travaux ;

Considérant la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 7 avril 2020 qui confirme l'approbation du règlement numéro 2020-02 pour un emprunt d'excédant pas 1 556 230 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le titre du règlement numéro 2020-02 est remplacé par le suivant :
« Règlement numéro 2020-02 décrétant des dépenses de 4 357 444 \$ et un emprunt de 1 556 230 \$ pour des travaux de réfection du chemin Tamaracouta dans le cadre du volet redressement des infrastructures routières locales du programme d'aide à la voirie locale ».

QUE l'article 3 du règlement numéro 2020-02 est remplacé par le suivant :
« Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 556 230 \$ sur une période de 15 ans. ».

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE.

2021-08-189

8.10 Réalisation complète des travaux de réfection du chemin Tamaracouta dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales

Considérant la confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec, datée du 26 février 2020, afin de permettre des travaux de réfection du chemin Tamaracouta dans le cadre du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales ;

Considérant la résolution numéro 2020-08-176 visant à demander au ministère des Transports du Québec une extension du délai de réalisation des travaux et de transmission de la reddition de comptes au programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta ;

Considérant que cette demande a été approuvée par le ministère des Transports du Québec ;

Considérant que le délai de réalisation des travaux a été repoussé au 31 juillet 2021 et que la reddition de comptes doit être transmise d'ici le 31 août 2021 ;

Considérant que tous les travaux du projet de réfection du chemin Tamaracouta ont été complétés avant le 31 juillet 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ATTESTER de la réalisation complète des travaux de réfection du chemin Tamaracouta dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales.

QUE la présente résolution et la reddition de comptes du projet soient transmises au ministère des Transports du Québec d'ici le 31 août 2021.

ADOPTÉE.

9. *Période de questions*

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

10. *Levée de la séance*

À **19h54**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2021

Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée